



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par Bastien Achard
Division de l'organisation scolaire, de l'enseignement
privé et de la prospective (DOSEPP)
Bureau DOSEPP 5 – Gestion des moyens des collèges publics et de l'offre de formation académique
Tél : 03 80 44 85 97
Mél : dosepp5@ac-dijon.fr

Dijon, le 26 novembre 2020

Arrêté

Relatif aux autorisations d'ouverture des formations préparant au
diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale (DE CESF)

La rectrice de l'académie de Dijon

VU le code de l'éducation, notamment son article D. 612-32-2,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master,
Vu le décret n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes en travail social organisant les formations en travail social (ASS, ES, EJE, ETS, CESF),
Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II,
Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale en vue de l'obtention d'un Diplôme d'État du travail social,
Vu le décret n°2020-56 du 28 janvier 2020 portant déconcentration auprès du recteur de région académique des autorisations d'ouverture des formations préparant au diplôme national des métiers d'art et du design, au diplôme supérieur d'arts appliqués et aux diplômes du travail social de premier cycle conférant le grade de licence,
Considérant les avis favorables du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portés aux dossiers d'accréditation déposés par les établissements.

ARRETE

Article 1er : les établissements suivants sont autorisés à ouvrir la formation préparant au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale à compter de la rentrée 2020 et pour une durée de 3 ans

ACADEMIE DE DIJON		
Département	Etablissement	Ville
Côte-d'Or	LPO Simone Weil	Dijon
Côte-d'Or	LPO Privé Les Arcades	Dijon

Article 2 : madame la secrétaire générale de l'académie de Dijon, madame l'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale de la Côte-d'Or, madame la proviseure du LPO Simone Weil Dijon, madame la directrice du lycée privé sous contrat Les Arcades Dijon, madame la directrice de l'IRTS de Franche-Comté sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 26 novembre 2020

La rectrice de l'académie de Dijon,

Nathalie ALBERT-MORETTI